EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°070-2026

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « SPIE » afin d'occuper le domaine public dans le cadre d'un raccordement collectif Enedis rue Abbé Bellée 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : mardi 07 avril 2026 (pendant cinq jours calendaires), le stationnement sera interdit (avec un empiétement sur la chaussée) à hauteur de la rue Abbé Bellée 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : société « SPIE » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
-La Police Municipale,
-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
-Société « SPIE »,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le jeudi 26 mars 2029.

Monsieur le Maire
Thông DAO.

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Calvados)